

MAIRIE DE

**L'ORBRIE**

21, rue du Docteur Audé  
85200 L'ORBRIE  
Tél. 02 51 69 06 72



**Conseil municipal du 5 février 2019**

Membres en exercice	14
Membres présents	11
Pouvoir	1
Votants	11 + 1 pouvoir

Le 5 février 2019, à 20 h 30, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 30 janvier 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Annie DUJARDIN, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON.

Excusés : Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEFUR, Nathalie TALON.

Secrétaire de séance : Roger DUBOIS.

Jean Charles GUIADEFUR a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018, le Conseil municipal :

- **approuve** le projet d'aménagement d'une aire de mobilité dans le terrain derrière l'école; **valide** le plan de financement prévisionnel, en sollicitant une aide complémentaire régionale au titre du Fonds école au taux de 20%; **autorise** Madame le Maire à lancer la consultation ; la livraison des travaux est souhaitée à la rentrée scolaire de septembre 2019 ; le plan est consultable à la mairie ;
- **approuve** l'acquisition d'une surface de 99 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section C numéro 1, appartenant à la SCI la Folie, afin d'y implanter le poste de refoulement du nouveau réseau d'eaux usées route de Pissotte ; **fixe** le prix d'achat à 3 euros le m<sup>2</sup>, frais d'acte en sus à la charge de la Commune ;
- **décide de reconduire** l'aide financière à l'accession à la propriété dans le neuf « Passeport-Accession », **fixe** le montant de l'aide à 1500 euros par dossier, la moitié de cette prime étant remboursée par la Communauté de communes ; **arrête** le nombre de primes à **cinq pour l'année civile** ;
- **adopte**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, la mise en place du nouveau dispositif de régime indemnitaire du personnel communal (RIFSEEP); **fixe** les critères d'attribution et les montants maximaux attribuables; **autorise** Madame le Maire à prendre les arrêtés individuels d'attribution ;
- **décide de maintenir** une inspection périodique annuelle des équipements sportifs communaux par le bureau de contrôle agréé APAVE au prix de 200 euros HT pour un examen visuel annuel et 230 euros HT pour des essais mécaniques effectués tous les deux ans en plus de l'examen visuel ;
- suite au projet de la Communauté de communes de procéder à un classement des zones économiques d'intérêt communautaire, conduisant à rétrocéder aux communes celles ne répondant pas à certains critères, **s'interroge** sur le devenir de la ZAE « les Grands Champs »; **demande** que toute décision finale de retrait soit prise après accord ;
- **approuve** la modification des travaux de mise en lumière de la statue Saint-Vincent consistant à créer 25 mètres de tranchée avec fourreau supplémentaires ; la plus-value se chiffre à 458 euros.

## QUESTIONS DIVERSES

### Permis d'aménager

La Commune bénéficie de deux permis d'aménager dans le secteur de la Bobinière.

La viabilisation de 5 lots d'habitation pourrait être engagée en 2019 afin de renouveler l'offre en terrains à bâtir à prix modéré.

Madame le Maire est autorisée à consulter pour choisir un maître d'œuvre.

### Date à retenir :

- Pierre HENRIET, député, tiendra une permanence à L'Orbrie le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 de 10h15 à 11h15 dans la salle de conseil.

A L'Orbrie, le 11 février 2019

Le Maire,

Noëlla LUCAS

